

Décision

Générale

colonial

Décision n° 641 accordant 40.000 franc à Dietrich, présidente de la Crois-Rouge.

n° 641

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juillet 1940

Numéro JO
n° 524 du 31/07/1940

Date du numéro
31 juillet 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1940 rendue applicable À la colonie par décret du 18 juin 1881: Vu l'arrêté n° 566 du 21 juin 1940 instituant un Comité de secours de guerre: Vu l'arrêté n° 630 du 10 juillet 1940 portant provisoirement versement, au Fonds spécial de prévoyance, des dons versés au mité de se cours de guerre : Sur le proposition faite par la Commission du Comité de secours de guerre dans sa séance du 18 juillet 1940.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une somme de quarante mille franes est attribuée à Al Dietrich, présidente de la Croix-Ronge, sur les som mes versées au « Fonds spécial de prévoyance au titre du « Comité de secours de guerre ». Art. 2. — La présente décision sera le registrée et communiquée partout le besoin sera.